

Cadre pour le partage des informations sur la **COVID-19 en Afrique de l'Est et austral**

Comme les autres régions du monde, l’Afrique est confrontée à une pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) qui sévit depuis la mi-février 2020 et explose pour ainsi dire dans plusieurs pays. Dans la sous-région d’Afrique de l’Est et australe, un seul pays de la sous-région, à savoir le Lesotho, n’a pas encore notifié de cas de contamination de la COVID-19, alors que l’Afrique du Sud est le pays le plus touché par la pandémie. Les pouvoirs publics nationaux ont pris diverses mesures pour enrayer ou freiner l’expansion de la pandémie. On peut citer à titre d’exemple l’interdiction des déplacements non essentiels dans chaque pays comme entre les États Membres. La circulation des marchandises a néanmoins été autorisée afin de continuer à assurer la circulation ininterrompue, par voie routière, aérienne et maritime, de produits essentiels tels que les denrées alimentaires, des produits non alimentaires, des médicaments et d’autres fournitures essentielles. Le transport routier reste une voie d’acheminement majeure de cargaisons de marchandises, ce qui suppose des mouvements transfrontaliers réguliers de camionneurs qui parcourent de longues distances, et accroît d’autant le risque de transmission transfrontalière de la COVID-19. Pour faire face au risque de transmission transfrontalière de la COVID-19, la sous-région d’Afrique de l’Est et australe a mis au point une stratégie visant à contenir ou à limiter la transmission de la COVID-19, surtout la transmission par les conducteurs de camion qui parcourent de longues distances par-delà les frontières.

Il est donc primordial de garantir un flux systématique d’informations entre les États Membres de façon à instaurer en temps voulu la surveillance transfrontalière et de mettre en œuvre les interventions de recherche des contacts. Le cadre vise à faciliter la circulation de l’information au niveau sous-régional entre les pays d’Afrique de l’Est et australe et la Corne de l’Afrique, notamment pour la recherche des contacts des cas des camionneurs qui traversent les frontières nationales. Les informations à partager sont, mais pas exclusivement, des informations à caractère démographiques, les itinéraires de voyage, les moyens de transport utilisés, les corridors de mobilité, ainsi que les escales, les résultats des tests de dépistage de la COVID-19 et leur validité (qui devrait durer 14 jours), l’origine et la destination des personnes concernées, la prise en charge des cas positifs et la recherche des contacts.

Situation actuelle

Les camions de marchandises continuent à emprunter des itinéraires qui traversent les frontières des États Membres en transitant par les principaux points d'entrée. Les informations sur les cas positifs identifiés aux points de passage ne sont pas immédiatement mises à la disposition des pays d'origine et, dans certaines situations, aucune coordination n'existe, d'où un retard dans la recherche des contacts et dans la mise en application de mesures connexes. En outre, les retards occasionnés aux frontières par les nouvelles mesures de contrôle sanitaire ne font qu'accroître le risque que les points de passage deviennent non seulement des zones de concentration de populations, mais aussi des foyers de transmission de la pandémie.

Conformément à la troisième édition du Règlement sanitaire international (RSI, 2005), les États Membres sont tenus de communiquer sans tarder les informations à leur disposition, par l'intermédiaire du système des points focaux nationaux RSI. Même si les États Membres utilisent des formulaires de notification de cas adaptés conçus sur le modèle du formulaire type de l'OMS, l'application du système des points focaux nationaux RSI reste peu coordonnée et ne suscite pas encore la pleine adhésion en ce qui concerne le partage des données et informations entre États Membres. Ce problème se pose avec plus d'acuité lorsqu'il s'agit de communiquer discrètement sur certaines sous-populations, notamment les travailleurs du secteur des transports, au sujet desquels les points focaux nationaux ont besoin d'informations plus détaillées et au sujet desquels les points focaux sont tenus de consulter un réseau élargi de parties prenantes, telles que les autorités et les entreprises de transport.

Stratégie

L'approche définie est conforme aux prescriptions du RSI selon lesquelles les États Membres sont tenus de partager les informations sur les événements qui se déroulent à l'intérieur de leurs frontières par l'intermédiaire des points focaux nationaux RSI. Cette approche est adoptée dans l'intérêt des États Membres, car elle contribuera à la maîtrise de la pandémie et facilitera la circulation des marchandises.

Objectif : faciliter la communication rapide des données de surveillance et de laboratoire sur la COVID-19 concernant les

camionneurs et leurs assistants aux points d'entrée et le long des corridors de transport, et faciliter l'établissement de tout rapport pertinent entre les États Membres afin de garantir une action rapide au niveau transfrontalier.

Échange d'informations

- Mettre en place une base de données électronique accessible aux points focaux nationaux RSI. Les points focaux du ministère de la santé devraient bénéficier d'un accès administratif à la base de données.
- Établir une base de données des principaux points focaux qui s'occupent des questions de santé le long du corridor de transport et des points de passage stratégiques.
- Des mises à jour régulières des résultats de laboratoire et des cas devraient être diffusées, et les cas positifs devraient être notifiés immédiatement aux points focaux nationaux RSI puis consignés dans la base de données.
- Partager des informations transfrontalières sur les contacts et la surveillance en rapport avec la COVID-19
- Les renseignements relatifs à chaque cas devraient être saisis dans le système de manière à faire ressortir les données démographiques, le point d'origine et de destination, l'itinéraire du voyage et tout symptôme observé.
- Établir un lien de communication entre les points focaux nationaux RSI et les points focaux s'occupant des questions de santé aux points d'entrée stratégiques afin de faciliter la circulation bidirectionnelle des informations dans l'État Membre.
- Renforcer les liens de communication entre les États Membres concernant la cartographie des acteurs qui interviennent dans le transport de marchandises et dans la définition des itinéraires de voyage.
- Recenser et partager les informations pertinentes sur les établissements de santé disponibles le long des corridors de transport et les protocoles pour accéder à ces formations sanitaires.
- La Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine devraient faciliter l'établissement de protocoles d'accord

-
- entre les Etats des différents blocs régionaux et sous-régionaux sur l'utilisation de protocoles normalisés.
- Partager en temps réel des informations sanitaires pertinentes (ou des tests) avec les fonctionnaires travaillant aux frontières afin de fluidifier les activités transfrontalières.
 - Établir un canal de communication avec les associations de camionneurs et le secteur privé pour un partage d'informations en temps réel si cela s'avère nécessaire.
 - Les camionneurs devraient partager les informations sur leurs itinéraires jusqu'à ce qu'ils parviennent à leur destination.
 - Un système permettant de suivre les camions qui parcourent de longues distances devrait être mis à la disposition des points focaux RSI en cas de recherche de contacts.

Références

WORLD HEALTH ORGANIZATION REGIONAL OFFICE FOR AFRICA SUPPORTS THE COVID-19 RESPONSE

1. <https://www.who.int/publications-detail/handbook-for-public-health-capacity-building-at-ground-crossings-and-cross-border-collaboration>.
2. [https://www.sadc.int/files/8315/8626/0246/Final SADC Guidelines on Cross-Border Transport during COVID19-Adopted on 6 April 2020-ENGLISH.pdf](https://www.sadc.int/files/8315/8626/0246/Final_SADC_Guidelines_on_Cross-Border_Transport_during_COVID19-Adopted_on_6_April_2020-ENGLISH.pdf)